

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2017

## **Présents :**

BACCHETTE Laurence, CANON Cécile, MANENT Vincent, MONTOIS Jacques, NOTTEBAERT Fabrice, PLANCO Gérard, VANDEWALLE Eglantine, WAELPUT Lionel.

**Absents excusés :** DOYELLE Olivier pouvoir CANON C, MOUTIEZ Sabine pouvoir PLANCO G, SAGNIER Jérôme

**Absents :** HUMEZ Bernard, OMIETANSKI Bernard

CANON Cécile secrétaire de séance.

Séance ouverte à 18h40, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire par intérim.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire par intérim, procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire par intérim demande de bien vouloir l'autoriser à ajouter trois points en divers: compte épargne temps, accueil de loisirs, salle de sport - Approuvés

## **Procès-verbal de séance en date du 17 Novembre 2017**

PV a été approuvé à l'unanimité.

## **Modification délibération attribution des titres tir groupé**

Au vu du mode d'attribution qui a été adopté en 2015 (aucun droit pour les personnes absentes au 1<sup>er</sup> décembre de l'année en cours, ayant au moins 3 mois d'ancienneté et un contrat supérieur à 15 heures hebdomadaires) n'était pas équitable, ni légal. Monsieur le Maire demande de modifier la délibération n°20151205D05S du 5 décembre 2015 relative à la mise en place des titres tir groupé. Monsieur le Maire par intérim précise que la valeur faciale du titre est de 140€ annuel par agent. Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la valeur faciale du titre à 140€ annuel par agent faisant partie de l'effectif et au prorata de présence pour le personnel sorti.

## **Admissions en non valeur**

Monsieur le Maire par intérim informe les membres du Conseil de la demande d'admission en non-valeur de dettes pour un montant total de 6 070.87 €. Monsieur le Maire par intérim propose l'étalement du remboursement de ces dettes. Monsieur le trésorier payeur mettra la procédure de remboursement en place. Le Conseil, décide, à l'unanimité, d'accepter l'étalement du remboursement des dettes.

## **Délégation au Maire**

Monsieur le Maire par intérim demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre toute décision relative au projet de la construction de la garderie dans le cadre d'une enveloppe globale de 500 000 €. Après présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire par Intérim à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés pour le projet de la construction de la garderie pour une enveloppe globale de 500 000 €.

## **Questions diverses**

### **Compte Epargne Temps**

Au vu du nombre importants de jours de congés non soldés de certains agents, Monsieur le Maire par intérim, informe l'assemblée de la mise en place du compte épargne temps pour les agents. Monsieur le Maire par intérim explique que le compte Epargne Temps est l'outil prévu par loi pour gérer l'absence du personnel. Ce compte présente de nombreux avantages (compensation financière de certains jours épargnés, ou de versement en épargne-retraite...). Approuvé à l'unanimité.

### **Accueil de Loisirs**

Pour mettre fin à la polémique, Monsieur le Maire par intérim informe que Madame Kordalski Laurence qui n'avait pas terminé sa formation de direction, est inscrite à la prochaine session le 24 février. Cette formation sera prise en charge par la Commune dans la mesure où les compétences requises pour diriger la garderie sont sensiblement identiques à celles nécessaires lors des accueils de loisirs. Suite à la démarche par la commune de recrutement de directeur d'accueils de loisirs, Madame Cassandra Kordalski a été retenue pour la direction de Février et Avril. Laurence retrouvera donc ses fonctions dès Juillet 2018.

### **Salle de sport**

Monsieur le Maire par intérim informe l'avancement du dossier de la salle de sport, une prochaine réunion a lieu le jeudi 21 décembre avec l'assistant au maître d'ouvrage (AMO), les maîtres d'œuvre (architecte, bureau technique...) pour la présentation de l'APD (avant-projet définitif) et la finalisation du DCE (dossier consultation entreprises), l'objectif étant la publication mi-février au plus tard et de poser la 1<sup>ère</sup> pierre au printemps.

Monsieur le Maire par intérim informe que la Caisse des Dépôts a confirmé que le coût de remboursement anticipé du prêt de 1 400 000€ débloqué en totalité en juin 2017 est de 279 131.18€.

Le montant des intérêts est de 18 000€ pour 2017 – 22 000€ pour 2018.

Suite aux nombreuses communications, commentaires non fondés et sans vérification, Monsieur le Maire informe que tout propos injurieux, calomnieux ou diffamatoire fera l'objet d'un dépôt de plainte.

**La séance est levée à 19h10**